

CHARTRE D'ACCUEIL DES ETUDIANTS DE MASTER MEEF ENCADREMENT EDUCATIF EN PRATIQUE ACCOMPAGNEE 2023-2024

Destinataires :

- le stagiaire
- le chef d'établissement d'accueil
- les tuteurs (réfèrent INSPE et réfèrent établissement)
- les responsables universitaires des MASTER MEEF Encadrement éducatif

Textes de référence fondateurs de la charte

Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République
Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation NOR : MENE1315928A arrêté du 1-7-2013 - J.O. du 18-7-2013, MEN - DGESCO A3-3

Arrêté du 27 août 2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » (MEEF).

Présentation générale des stages inscrits dans la formation des étudiants M2 non contractuels

Les stages font partie intégrante de la formation des étudiants de Master MEEF se destinant aux métiers du professorat et de l'éducation dans le 2nd degré. Ils s'inscrivent dans l'Unité d'Enseignement « efficacité de l'action éducative », et sont articulés de manière étroite avec les autres blocs de formation : cadre de référence, contexte d'exercice et recherche. Pour ces M1, la progressivité et les périodes sont décrites plus loin. Pour ces M2, le stage s'effectue dans un volume équivalent à 20 semaines (12 à 14 h) dont la progressivité et les périodes sont décrites plus loin. Le stage sert d'appui à la rédaction d'un mémoire d'initiation à la recherche et contribue à l'obtention d'ECTS. Le stage sert d'appui à la rédaction d'un mémoire d'initiation à la recherche et contribue à l'obtention d'ETCS, il ne doit en aucun cas se résumer à des tâches d'assistants d'éducation.

Les stages du M2 2023/2024 :

Pour les étudiants de M2, les stages de seconde année de MASTER prennent la forme de stages d'observation et de pratique accompagnée dont les modalités sont les suivantes :

Stage de pratique accompagnée (stage filé chaque jeudi et vendredi entre le 9 octobre 2023 et le 17 mai 2024) : Prise de contact avec l'établissement le 5 octobre.

OBJECTIFS	<ol style="list-style-type: none"> 1) Prendre en compte le contexte de l'établissement 2) Appréhender la notion de parcours de formation d'élèves dans le secondaire. 3) Connaître les modalités du suivi pédagogique et éducatif des élèves dans l'établissement. 4) Prendre en charge progressivement un groupe classe ou un service de vie scolaire.
Obligations de l'étudiant stagiaire	<ol style="list-style-type: none"> 1) Se présenter au chef d'établissement. 2) Prendre connaissance des documents qui permettent de connaître l'établissement et ses caractéristiques (projet d'établissement, contrat d'objectifs, tableaux de bord, suivi des élèves ...). 3) Rencontrer les différents acteurs de l'établissement et identifier leur rôle dans le fonctionnement de l'EPL (enseignants, service vie scolaire, équipe médico-sociale, service gestionnaire, équipe de direction, chef de travaux, service d'orientation ...) 4) Saisir les enjeux du parcours de formation de l'élève au travers du suivi d'une ou de plusieurs classes 5) Comprendre la continuité des apprentissages au travers du suivi de l'enseignement d'une discipline

	<p>6) Approfondir la réflexion autour du suivi et de l'encadrement éducatif des élèves notamment dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'organisation des conditions de vie des élèves dans l'établissement, leur sécurité, la qualité de l'organisation matérielle et la gestion du temps ; - le parcours de l'élève sur les plans pédagogique et éducatif ; notamment dans leur formation à une citoyenneté participative ; - la construction des parcours des élèves. <p>7) Comprendre et analyser l'activité du CPE et des élèves dans le cadre de la vie de l'établissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en prélevant des traces d'activités (celle du CPE ou les siennes ; celle des élèves) en vue de leur analyse et de leur exploitation au sein de l'Inspé ; - en assurant progressivement des actions d'encadrement éducatif permettant de s'approprier des gestes professionnels suivi individuel, suivi collectif, activité de conseil au sein de l'établissement, évaluation...)
Rôle de l'EPLE	<p>En amont, Accueillir le stagiaire, présenter le planning et les objectifs de la période de stage en étroite relation avec le tuteur. Mettre des documents à sa disposition (projet d'établissement, contrat d'objectifs...) Présenter les modalités de suivi des élèves Favoriser la participation de l'étudiant à des réunions d'équipe Prévoir un temps de synthèse en fin de période et construire la période suivante</p>
Missions du tuteur	<p>Faire participer le stagiaire à des activités éducatives individuelles ou collectives notamment en intervenant dans un premier temps en appui pour permettre l'encadrement éducatif d'un groupe d'élèves, le suivi individuel de quelques élèves et la mise en œuvre de réunions de régulation entre un élève, sa famille et le professeur principal ou les enseignants concernés par cette régulation. Donner progressivement sa place à l'étudiant dans la conception et dans la conduite de projets et d'actions éducatives. L'étudiant doit assurer au moins le suivi d'une classe, être associé à la prise en charge d'un internat, être accompagné dans le suivi individuel de quelques élèves. Fournir à l'étudiant tout élément permettant d'analyser les actions mises en œuvre. Aménager des temps de travail commun permettant une analyse des documents utilisés, des actions observées et des actions réalisées par l'étudiant.</p>
Rôle de l'Inspé	<p>Construire avec le stagiaire des axes d'observations (gestion de l'hétérogénéité, activité des élèves, posture du CPE, suivi éducatif des élèves d'un point de vue individuel et collectif, articulation avec les autres acteurs de l'orientation des élèves, liaison avec les partenaires extérieurs...) Apprendre à conduire une analyse réflexive. Organiser des exploitations formalisées du stage en ce qui concerne les parcours de formation et les contenus éducatifs (laïcité, éducation à la lutte contre les violences scolaires et les discriminations, la mission du CPE au sein de l'EPLE...)</p>
Évaluation	<p>L'étudiant rendra compte de ce stage dans le cadre des autres blocs de formation. Il dégagera des éléments, issus de ses observations, de son expérience et de ses analyses, pour nourrir le rapport de stage. Un écrit du tuteur n'excédant pas une page (sous la forme d'un bilan dégageant des points forts et des axes de progrès) rendra compte à l'étudiant stagiaire de son évolution sur cette période de stage.</p>

OBJECTIFS	<p>Prendre en charge le service vie scolaire sur des moments clés de la vie de l'établissement en présence du tuteur. Participer à la réflexion sur le volet éducatif du projet d'établissement. Analyser sa pratique professionnelle.</p>
Obligations de l'étudiant stagiaire	<p>S'approprier les documents spécifiques à la pratique éducative et à l'encadrement des élèves (textes officiels, règlement intérieur...) Collaborer au fonctionnement du service de vie scolaire en prenant en charge une partie de l'équipe éducative (les AED) dans le cadre de la vie de l'établissement : participation active aux conseils de classe, prise en charge de l'internat, prise en charge des flux élèves lors de moments clés de la vie de l'établissement (passage au self par exemple mais aussi accueil des élèves le matin), suivi de l'absentéisme, accueil des enseignants et mise en œuvre de projets et actions en commun, utilisation des espaces numériques de travail, des outils habituellement utilisés dans les services viescolaire. Conduire une analyse réflexive sur sa pratique.</p>

Missions du tuteur	<p>Anticiper avec l'étudiant les actions éducatives qui seront développées.</p> <p>Aider à la conception et la construction des projets ou actions ; orienter la réflexion de l'étudiant sur les questions liées au suivi éducatif des élèves, à leur évaluation, orientation.</p> <p>Accompagner le stagiaire dans l'analyse réflexive de son activité. Laisser une autonomie grandissante à l'étudiant.</p>
Rôle de l'Inspé	<p>En lien avec le tuteur, accompagner l'étudiant dans l'anticipation de son intervention devant les élèves.</p> <p>Organiser des exploitations formalisées du stage en ce qui concerne la dimension éducative et les pratiques de suivi des élèves.</p> <p>Accompagner les tuteurs dans leur mission d'accueil et de formation.</p>
Évaluation	<p>L'étudiant aura à rendre compte de ce stage dans le cadre des autres blocs de formation sous une forme qui sera précisée ultérieurement.</p> <p>Il dégagera des éléments, issus de son expérience et de ses analyses, pour nourrir le rapport de stage.</p> <p>Un écrit du tuteur n'excédant pas une page (sous la forme d'un bilan dégageant des points forts et des axes de progrès) rendra compte à l'étudiant stagiaire de son évolution sur cette période de stage.</p> <p>Une copie sera adressée à l'Inspé.</p>